



Madame la Présidente, Monsieur le Président
Clubs Championnat Séniors Féminin

Mandelieu le 20 février 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre club a engagé une ou plusieurs équipes en championnat PETF +16 ans. Vous trouverez en pièce jointe le calendrier de la seconde phase pour le championnat Excellence Accession.

Les dates de report sont le week-end du 30 mars/01 avril; 05/06 mai ; 12/13 mai.

Comme annoncé au courrier de la première phase, le club Conv.de Draguignan VHB / Val d'Argens ne peut prétendre à un titre de champion départemental secteur 06 et ne peut prendre la place d'un club du Comité06 quant à l'accession en PNF saison 2018/2019.

ARTICLE 11 des règlements Généraux Comité 06 : ACCESION

Le club classé premier de l'épreuve excellence accession accède au championnat Prénationale Féminin, sous réserve de satisfaire aux obligations du système CMCD Territoriale de la saison en cours. Si le club classé premier refuse l'accession ou ne répond pas aux exigences de la CMCD, la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions proposera à la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions le club classé deuxième. En aucun cas le club classé troisième sera proposé.

Le championnat est mis en ligne sur « GEST'HAND ».

L'arbitrage est assuré par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine après l'accord du club visiteur et de la Commission d'Organisation des Compétitions.

Les demandes de report devront être effectuées uniquement sur « GEST'HAND ». Il est IMPERATIF de transmettre un mail à la CDOC (6306000.coc@ffhandball.net) et au club adverse avant de faire la demande de report. Toute rencontre jouée sans l'accord de la CDOC sera perdue par pénalité par les deux clubs qui seront sanctionnés sportivement et financièrement.

Je vous rappelle que les conclusions doivent parvenir au Comité 30 jours avant la rencontre, exception faite pour les deux premières journées. La feuille de match électronique doit être renvoyée au Comité 06 par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique dans les 24 heures qui suivent la date de la rencontre, sous peine des sanctions prévues.

En souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président de la
Commission d'Organisation des Compétitions
R. BADALASSI

